

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662

29 mars 2010

SOMMAIRE

Affini Asia Pacific II	31752	Mitotech S.A.	31757
AGSI International SA	31772	MLWERT 2 S.à r.l.	31736
AMBER TRUST Management S.A.	31776	MLWERT 3 S.à r.l.	31734
An der Source S.à r.l.	31730	MLWERT 4 S.à r.l.	31732
Asset Backed-B S.A.	31750	PJH Global Opportunities Fund-FIS	31750
Bebus S.A.	31741	Politana S.à r.l.	31759
Ecobiodis S.A.	31740	Portfolio Selection Sicav	31749
Fedoskina S.A.	31747	Portswood B.V.	31741
Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA	31731	PRIVATE BRANDS S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	31758
FPSPI SICAV	31748	Ragenira Private S.A. SPF	31749
German-Chinese Green Alternative Asset Management SA	31772	Real Estate Associates	31758
H.B.N. Services S.A.	31734	Real Estate Madeleine S.A.	31748
Hyberequity S.A.	31740	Rei Europe S.A.	31737
ICM Diversified Alpha Series	31750	Reise S.A.	31748
ID Log 1 Sàrl	31732	Remich Investissement S.A.	31747
Kubelek S.A.	31738	Renaissance Holding S.A.	31757
KZero Worldwide S.A.	31769	Robor S.A.	31746
LABRIS S.A.- société de gestion de patri- moine familial	31746	Rubicon Venture Partners S.A.	31746
Lobistic S.A.	31752	Ruta Financière S.A.	31745
LORAMO S.A., société de gestion de patri- moine familial	31745	Samarec S.A.	31744
LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	31745	SE Investmentfund-FIS	31747
Lunda S.A.	31752	Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.	31744
Luxco IITCC S.A.	31757	Société Financière Castor Holding S.A. ..	31731
M.A.B. Investments S.A.	31751	Société Financière Hôtelière S.A.	31730
Malcolm & Peter International Holding S.A.	31751	Sofraco S.A.	31744
Mamas Finance S.A.	31751	Sogeneco International S.A.	31740
MIRIM S.A.- société de gestion de patri- moine familial	31749	S.P.F. Carmina S.A.	31736
		SR Group S.A.	31736
		Start Invest S.A.	31734
		Synergy Engineering Concept S.à r.l.	31738

Société Financière Hôtelière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 63.442.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

*Pour: SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A.**Société anonyme**Experta Luxembourg**Société anonyme**Liette Heck / Mireille Wagner*

Référence de publication: 2010029442/18.

(100026948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

An der Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.900.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le onze février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Steve CLEMENT, forain-commerçant, né à Luxembourg, le 13 août 1977, demeurant à L-8838 Wahl, 62, rue Principale,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "An der Source S. à r.l.", ayant son siège social à L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre Mansfeld, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1499 du 17 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.900, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir du 31 décembre 2009,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "An der Source S.à r.l." a cessé d'exister à partir du 31 décembre 2009,

Que l'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-8838 Wahl, 62, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après; lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Clément, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2010. Relation: LAC / 2010 / 7575. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030767/36.

(100027950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Société Financière Castor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029445/18.

(100026946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 95.911.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 07 mars 2008 à 21 heures

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

1. Monsieur Marc BLANJEAN, demeurant à B-6600 Bastogne, est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prend cours avec effet au 07 mars 2008 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

2. Monsieur Jean-Pierre PIERRARD, demeurant à B-6880 Bertrix est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prend cours avec effet au 07 mars 2008 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

3. Monsieur Marcel DUMONT, demeurant à B-6600 Bastogne, Bourcy 96a, est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prend cours avec effet au 07 mars 2008 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

2. L'assemblée nomme un commissaire aux comptes

2.1 L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guillaume GODART en qualité de commissaire aux comptes. Son mandat prend fin ce jour.

2.2 L'assemblée nomme Monsieur Hugues LAPAGNE, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 7A, rue du Nulay en qualité de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans à dater d'aujourd'hui. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

3. Ratification des décisions prises depuis le 01 mars 2002

L'Assemblée, après avoir constaté les conditions et modalités de la nomination des administrateurs intervenue au terme de la délibération en date du 1^{er} mars 2002 décide de ratifier la nomination de Monsieur Marc BLANJEAN, en qualité d'administrateur-délégué, de Monsieur Marcel DUMONT, en qualité d'administrateur et la nomination de Monsieur Guillaume GODART, en qualité de commissaire aux comptes, nominations intervenues lors de ladite décision de l'assemblée générale des actionnaires, et ce selon les modalités définies par l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée décide de ratifier toutes les décisions du conseil d'administration intervenues depuis le 1^{er} mars 2002.

4. L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Marc BLANJEAN en qualité de président du conseil d'administration et en qualité d'administrateur-délégué. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

Pour extrait conforme

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA

BLANJEAN Marc

Référence de publication: 2010030991/36.

(100028314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

MLWERT 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

MLWERT 4 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010029446/14.

(100026236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ID Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 125.125.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ID 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.124)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ID Log 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.125, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 894 on May 16th, 2007.

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ID 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N° B 125.124)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ID Log 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.125, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 894 du 16 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5645. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010029966/94.

(100027120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Start Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 133.682.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société START INVEST S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: START INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029447/17.

(100026943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MLWERT 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.733.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

MLWERT 3 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010029448/14.

(100026235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "H.B.N. SERVICES S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de COTRATECH S.A., suivant acte notarié en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 149 du 16 février 2000, les statuts de la société ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 11 mars 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 968 du 18 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina ROLIN, employée privée, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

2. Révocation de l'Administrateur de la société Sabrina Rolin, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny.

3. Nomination de FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société.

4. Révocation de FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la société.

5. Nomination de Sabrina Rolin, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny en tant que Commissaire aux comptes de la société.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er} . alinéa 2. Le siège social est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Sabrina Rolin, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny en sa qualité d'administrateur de la société et déclare lui donner décharge totale et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la société et déclare lui donner décharge totale et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.852) en tant que nouvel Administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Sabrina Rolin, employée privée, née à Messancy le 8 août 1972, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny, en qualité de commissaire aux comptes de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, S. ROLIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53172. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010030472/77.

(100028114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SR GROUP S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SR GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029449/17.

(100026941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MLWERT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.652.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

MLWERT 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010029450/14.

(100026234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société S.P.F. CARMINA S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: S.P.F. CARMINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029451/17.

(100026939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Rei Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 140.677.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée REI EUROPE S.A., avec siège social à BRIDEL, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 140.677 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008 publié au Mémorial C no. 2063 du 26 août 2008 page 98.994.

L'assemblée est présidée par M. Marco LANGONA, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. J.P. SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Sophie JACQUET, employée, résidant professionnellement à Luxembourg

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst et ce avec effet au 1^{er} janvier 2010,

Suite à la présente résolution, elle décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. LAGONA, J.P. SADDI, S. JACQUET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 janvier 2010, LAC/2010/2732: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 febbraio 2010.

Référence de publication: 2010031222/77.

(100026203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.011.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KUBELEK S.A.

Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029452/12.

(100026233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Synergy Engineering Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 34.708.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Claude LEFRANCOIS, informaticien, demeurant à F-67210 Obernai (France), 50, rue des Petits Champs,
- 2) La société PUB.K INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Claude LEFRANCOIS, préqualifié,

- Véronique EHRHARDT, demeurant à Obernai (France), elle-même représentée par Claude LEFRANCOIS, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2009, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Numéro 781 du 10 avril 2009, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes, agissant sur base de l'article 10 des statuts,

associés de la société SYNERGY ENGINEERING CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B34.708, constituée suivant acte Frank BADEN de Luxembourg en date du 23 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 64 du 13 février 1991, modifiée suivant acte du notaire Frank BADEN du 10 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 261 du 4 juillet 1991, modifiée suivant acte du notaire Frank BADEN de Luxembourg du 5 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 364 du 26 août 1992.

D'abord, les comparants décident de constater deux cessions intervenues sous seing privé en date des 4 novembre 1997 et 15 décembre 2009:

1. Cession par Véronique EHRHARDT, préqualifiée, de soixante-quatre (64) parts sociales à la société PUB.K INVESTMENTS S.A., préqualifiée, pour le prix de trois cent vingt mille (320.000,-) francs luxembourgeois (soit sept mille neuf cent trente-deux euros cinquante-neuf cents (7.932,59 €)).

2. Cession par Daniel GHESTEM, demeurant à Ergesheim (France), de quinze (15) parts sociales à Claude LEFRANCOIS, préqualifié, pour le prix de quarante-deux mille huit cent soixante-dix euros (42.870,- €), et vingt (20) parts sociales à la société PUB.K INVESTMENTS S.A., préqualifiée, pour le prix de soixante mille dix-huit euros (60.018,- €).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Claude LEFRANCOIS et Daniel GHESTEM, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Ils décident de convertir le capital social de la Société de francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs Luxembourgeois = 1.- Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euros d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros.

Ils décident d'augmenter le capital d'un montant de cinq virgule trente-deux (5,32) euros, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, sans création de parts nouvelles.

Le montant de cinq virgule trente-deux (5,32) euros a été payé en espèces, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les comparants décident d'introduire une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros.

Quatrième résolution

Suite aux cessions ci-avant constatées et aux résolutions qui précèdent, les comparants décident de mettre en conformité l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) PUB.K INVESTMENTS S.A., quatre-vingt-quatre parts	84
2) Claude LEFRANCOIS, seize parts	16
Total: Cent parts sociales	<u>100."</u>

Cinquième résolution

Les comparants acceptent la démission du gérant Daniel GHESTEM, préqualifié.

La société sera désormais engagée par la signature du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LEFRANCOIS, GHESTEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2009. REM 2009/1676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029959/79.

(100027418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Hyberequity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.022.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYBEREQUITY S.A.

Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029453/12.

(100026232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Sogeneco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 149.248.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, administrateur de catégorie B, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOGENECO INTERNATIONAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SOGENECO INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029454/18.

(100026936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ecobiodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.091.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 février 2010 que:

1. Monsieur Luca RICCÒ, demeurant à A-9851 Lieserbrücke, Lieserhoferstrasse 7, remplace jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, l'administrateur et administrateur-délégué démissionnaire Monsieur Pierre-Alexandre HUBER, demeurant à F-67250 Hunsbach, Lieu-dit Hinterwald.

2. Monsieur Luca RICCÒ, en sa qualité de délégué à la gestion journalière, peut, par sa seule signature, engager la société pour les actes de gestion journalière et de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

3. Madame Martina RICCÒ-DULLNIG, demeurant à A-9851 Lieserbrücke, Lieserhoferstrasse 7, remplace jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, l'administrateur démissionnaire Madame Samia SENNOUR, demeurant à F-67250 Hunsbach, Lieu-dit Hinterwald.

4. Monsieur Eric BARAKOWSKY, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte remplace, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010030418/24.

(100027456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Bebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.213.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010029455/15.

(100026402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.830.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Eric Isaac, representing Kingfisher International Finance S.A., a company organised under the laws of Belgium and having its registered office at 1000 Brussels, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgium, being the sole shareholder of Portswood B.V. a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amsterdam, The Netherlands and its office address at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34106897 and registered with the trade and companies registry of Luxembourg under number B 145.830 (the "Company"), pursuant to a proxy given under private seal, such proxy, being initialed ""e varietur" by the prenamed proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it. The principal establishment of the Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 March 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 May 2009, number 957. The articles of association of the Company have been last amended by deed of the undersigned notary dated 31 March 2009, published in the Mémorial on 29 May 2009, number 1085.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The Company is a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands.

II. On the eleventh day of February two thousand and ten a Dutch notarial deed of issue of shares in the share capital of the Company to the sole shareholder has been executed before Thijs Pieter Flokstra, civil law notary, officiating in Amsterdam, the Netherlands (the "Dutch Deed of Issue"). A copy of this deed is attached to the present deed.

III. Further, the issue of the shares in the share capital of the Company occurred under the condition precedent of an amendment of the articles of association of the Company becoming effective, pursuant to which the Company's share capital should increase to allow for the issue of the shares in the share capital of the Company.

IV. On the eleventh day of February two thousand and ten the Dutch notarial deed of amendment of the articles of association of the Company has been executed before Thijs Pieter Flokstra, aforementioned (the "Dutch Deed of Amendment").

V. The sole shareholder holds all thirty-four million one hundred ninety-nine thousand ninety-five (34,199,095) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

VI. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the authorised and issued share capital of the Company from one billion five hundred and seventy-three million one hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy Euro (EUR 1,573,158,370) to one billion six

hundred two million five hundred eight thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 1,602,508,486) by the issue of six hundred and thirty-eight thousand forty-six (638,046) new shares of a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each; subscription for the new shares by the sole shareholder of the Company by allocation to the share capital account of the Company of an amount of twenty-nine million three hundred and fifty thousand one hundred and sixteen Euro (EUR 29,350,116) out of the share premium account of the Company.

B. Consequential amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is noted that the Dutch Deed of Issue has been executed today.

It is irrevocably resolved to increase the authorised and issued share capital of the Company from one billion five hundred and seventy-three million one hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy Euro (EUR 1,573,158,370) to one billion six hundred two million five hundred eight thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 1,602,508,486) by the issue of six hundred and thirty-eight thousand forty-six (638,046) new shares of a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each, to be subscribed and paid in full by the sole shareholder of the Company.

The above share capital increase has been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder by allocation to the share capital account of the Company of an amount of twenty-nine million three hundred and fifty thousand one hundred and sixteen Euro (EUR 29,350,116) out of the share premium account of the Company.

Pursuant to the above, it is resolved to issue to Kingfisher International Finance S.A. six hundred and thirty-eight thousand forty-six (638,046) new shares of a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each.

Second resolution

It is noted that the Dutch Deed of Amendment has been executed today.

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The authorised and issued capital of the Company is one billion six hundred two million five hundred eight thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 1,602,508,486), divided into thirty-four million eight hundred and thirty-seven thousand one hundred and forty-one (34,837,141) Shares of a par value of forty-six Euro (EUR 46) each"

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is evaluated to approximately six thousand eight hundred Euros (6,800.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de février.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

M. Eric Isaac, représentant Kingfisher International Finance S.A., une société organisée sous les lois de Belgique, ayant son siège social au 1000 Bruxelles, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgique, étant l'associé unique de Portswood B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal établissement au 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34106897 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.830 (la "Société"), en vertu d'une procuration lui donné sous seing privé, cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire prénommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. L'établissement principal de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 957 du 7 mai 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial numéro 1085 du 29 mai 2009.

La mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société est une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas.

II. Le onzième jour du mois de février deux mille dix, un acte notarié de droit néerlandais en vue de l'émission de parts sociales dans le capital social de la Société à l'associé unique a été passé devant Thijs Pieter Flokstra, notaire, résidant à Amsterdam, Pays-Bas (l'"Acte Néerlandais d'Emission"). Une copie de cet acte est annexée au présent acte.

III. En outre, l'émission des parts sociales dans le capital social de la Société a été réalisée sous la condition suspensive d'une modification effective des statuts de la Société, à la suite de laquelle le capital social de la Société pourra augmenter pour permettre l'émission des parts sociales dans le capital social de la Société.

IV. Le onzième jour du mois de février deux mille dix, un acte notarié de droit néerlandais de modification des statuts de la Société a été passé devant Thijs Pieter Flokstra, mentionné ci-dessus (l'"Acte Néerlandais de Modification").

V. L'associé unique détient toutes les trente-quatre millions cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (34.199.095) parts sociales émises de telle sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

VI. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital autorisé et émis de la Société d'un milliard cinq cent soixante-treize millions cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.573.158.370) à un milliard six cent deux millions cinq cent huit mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.602.508.486) par l'émission de six cent trente-huit mille quarante-six (638.046) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune, par l'allocation au compte du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent cinquante mille cent seize euros (EUR 29.350.116) prélevé du compte de la prime d'émission de la Société.

B. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est noté que l'Acte Néerlandais d'Emission a été passé ce jour. Il est irrévocablement décidé d'augmenter le capital social autorisé et émis de la Société d'un milliard cinq cent soixante-treize millions cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.573.158.370) à un milliard six cent deux millions cinq cent huit mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.602.508.486) par l'émission de six cent trente-huit mille quarante-six (638.046) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune devant être souscrites et intégralement libérées par l'associé unique de la Société.

L'augmentation de capital social ci-dessus a été souscrite et entièrement libérée par l'associé unique par l'allocation au compte du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent cinquante mille cent seize euros (EUR 29.350.116) prélevé du compte de la prime d'émission de la Société.

A la suite de ce qui précède, il est décidé d'émettre six cent trente-huit mille quarante-six (638.046) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune au profit de Kingfisher International Finance S.A.

Deuxième résolution

Il est noté que l'Acte Néerlandais de Modification a été passé ce jour.

Pour faire suite à l'augmentation de capital social précédemment exposée, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction devient:

"Le capital autorisé et émis de la Société est fixé à un milliard six cent deux millions cinq cent huit mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.602.508.486) représenté par trente-quatre millions huit cent trente-sept mille cent quarante et une (34.837.141) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune."

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à approximativement six mille huit cents Euros (6.800.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 février 2010. Relation: LAC/2010/6960. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029916/147.

(100027376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.584.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOFRACO S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SOFRACO S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029456/17.

(100026933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.407.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029458/18.

(100026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Samarec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SAMAREC S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SAMAREC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029461/17.

(100026918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 105.846.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029485/19.

(100026666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ruta Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 139.844.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RUTA FINANCIERE S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: RUTA FINANCIERE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029462/18.

(100026916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 149.958.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029487/19.

(100026661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Rubicon Venture Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.405.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RUBICON VENTURE PARTNERS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: RUBICON VENTURE PARTNERS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029463/18.

(100026914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.133.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROBOR S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: ROBOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029464/17.

(100026910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.852.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LABRIS S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LABRIS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029493/19.

(100026647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Remich Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.758.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REMICH INVESTISSEMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: REMICH INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029465/18.

(100026908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Fedoskina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.484.

—
Le bilan au 31.10.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010029466/15.

(100026394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

SE Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.298.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die SE Investmentfund-FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029605/21.

(100026631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Reise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 145.377.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REISE S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: REISE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029467/18.

(100026905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 143.357.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REAL ESTATE MADELEINE S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: REAL ESTATE MADELEINE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029468/18.

(100026901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

FPSPICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.873.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil
d'Administration tenu en date du 29 septembre 2009*

En date du 29 septembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 28 septembre 2009, de Monsieur Ennio Gorrieri, en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 28 septembre 2009, Monsieur Prospero Albesiano, Fondo Pensioni del Gruppo San Paolo IMI (Torino), Corso Turati, 12, I-10128, Turin, en qualité d'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur Ennio Gorrieri, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2010029475/18.

(100026788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ragenira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.508.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RAGENIRA PRIVATE S.A. SPF: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: RAGENIRA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029469/17.

(100026896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 56.144.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 10 septembre 2009

En date du 10 septembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 9 septembre 2009, de Monsieur José-Benjamin Longrée en qualité d'Administrateur.

- de coopter, avec effet au 9 septembre 2009, Monsieur Olivier Storme, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur José-Benjamin Longrée, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010029476/18.

(100026786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029498/19.

(100026632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.281.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 19 octobre 2009

En date du 19 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 9 septembre 2009, de Madame Aurore Van Der Werf en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 9 septembre 2009, Monsieur Pierre-Henri Moulard, Natixis Corporate & Investment Bank, 47, quai d'Austerlitz, F-75648 Paris cedex 13, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Madame Aurore Van Der Werf, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2010029477/18.

(100026768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.031.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2010

En date du 15 février 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur James Pope, Monsieur Jürgen Meisch et Monsieur Stephen Zinser jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2010029478/15.

(100026761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 133.079.

—
Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die PJH Global Opportunities Fund-FIS
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Die Zentralverwaltungsstelle
Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029606/21.

(100026625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Mamas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 146.031.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MAMAS FINANCE S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: MAMAS FINANCE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029482/18.

(100026671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 108.563.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, administrateur de catégorie A, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029483/18.

(100026670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 143.258.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société M.A.B. INVESTMENTS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: M.A.B. INVESTMENTS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029490/18.

(100026655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Lobistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.271.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LOBISTIC S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LOBISTIC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029484/17.

(100026669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LUNDA S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029488/17.

(100026659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Korea Cosmetic Holdings Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, registered under number Ct-153653,

- TAD Holding Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

- Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, P.O. Box 31106SMB, Safhaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Cayman, Cayman Islands.

All here represented by Me Thomas Roberdeau, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given respectively on 18 and 19 January 2010,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of "Affini Asia Pacific II", a private limited liability company, (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L- 1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, enacted on 23 March 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 846 of 6 September 2005, page 40.572 and seq. and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 107.378, amended by a notarial deed of Me Henri Hellinckx, notary, enacted on 29 March 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 944 of 26 September 2005, page 45.295 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 5 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 587 of 21 March 2005, page 28.169 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 12 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 39 of 6 January 2006, page 1.832 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 16 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 123 of 18 January 2006, page 5.876 and seq., and lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 21 December 2009 not yet published (the "Company").

- that the shareholders, representing the whole capital of the Company, declared that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver by the shareholders of the 15/30 days prior notice in writing of the redemption of Class A Shares provided for by article 8.3. of the articles of association of the Company;

2. Renumbering of the current article 8.6 of the articles of association of the Company into article 8.7 without any amendment of the content of this article and insertion of a new article 8.6 in the articles of association of the Company which will be read as follows:

"Notwithstanding articles 8.3, 8.5 and 15 of the articles of association, redemption of Shares and/or the allocation of amount to be paid on the redemption of each Share may be allowed, on a non pro rata basis, by an unanimous consent of the shareholders";

3. Redemption and cancellation of 150 (one hundred fifty) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, constituting all the Class A Shares, in accordance with article 8 of the articles of association of the Company;

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,750 (three thousand seven hundred fifty euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 22,500 (twenty-two thousand five hundred euros) to EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty euros);

5. Approval of the allocation of the redemption price per shareholder, as determined by the Company, on a non pro rata basis, subject to unanimous consent of the shareholders (the "Redemption Price Per Shareholder");

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholders the following resolutions have been taken:

First resolution

All the shareholders declare to waive their right to receive a 15 to 30 days Company Redemption Notice in accordance with article 8.3 of the articles of association of the Company, so that the Company is duly authorized to redeem and cancel all the Class A Shares and the shareholders of the Company hereby recognize that they have been validly informed on the type and number of shares to be redeemed.

Second resolution

The General Meeting of shareholders resolved to proceed to the renumbering of the current article 8.6 of the articles of association of the Company into article 8.7 without any amendment of the content of this article.

In order to avoid any misunderstanding and to clarify the provisions of articles 8.3 and 8.5 of the articles of association of the Company, the General Meeting of shareholders resolved to insert a new article 8.6 in the articles of association of the Company which will be read as follows:

"Notwithstanding articles 8.3, 8.5 and 15 of the articles of association, redemption of Shares and/or the allocation of amount to be paid on the redemption of each Share may be allowed, on a non pro rata basis, by an unanimous consent of the shareholders."

Third resolution

The General Meeting of shareholders resolved to redeem all the 150 (one hundred fifty) Class A Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, followed by the immediate cancellation of all the 150 (one hundred fifty) Class A Shares.

There shall be paid in consideration of the redemption of all the Class A shares a total amount of USD 154,825,956.30 (one hundred fifty four million eight hundred twenty-five thousand nine hundred fifty six US dollars and thirty cents). In accordance with article 8.5 of the articles of association of the Company, this amount (i) shall not be less than the aggregate of the nominal value of the said Shares and the amount of any dividends or distributions which have been declared or have accrued in respect of such Shares but have not been paid and (ii) shall be limited to and made by using sums available for distribution. In accordance with article 8.5 of the articles of association of the Company, this amount will not be, for the purposes of the present redemption, allocated on a pro rata basis.

The shareholders, represented as stated here above, declare that the Redemption Price Per Shareholder shall be paid on a non pro rata basis, in accordance with the unanimous consent of the shareholders.

The shareholders, represented as stated here above, declare that repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or duly accounted for.

Fourth resolution

Further to the redemption of all the Class A Shares and the subsequent cancellation of the said Shares, the General Meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company accordingly by an amount of EUR 3,750 (three thousand seven hundred fifty euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 22,500 (twenty-two thousand five hundred euros) to EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty euros).

Fifth resolution

The General Meeting of shareholders declare that the Redemption Price Per Shareholder shall be paid on a non pro rata basis, in accordance with the unanimous consent of the shareholders and as determined in the document approved by the Company which will remain attached to the present deed for purpose of the registration.

The General Meeting of shareholders declare that repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or duly accounted for.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution and the decrease having been fully carried out, the General Meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of association to read as follows:

"Art. 5.1. The share capital of the Company is set at eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 18,750.-) divided into one hundred fifty (150) Class B Shares, one hundred fifty (150) Class C Shares, one hundred fifty (150) Class D Shares, one hundred fifty (150) Class E Shares and one hundred fifty (150) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), each, all of which are fully paid up".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Korea Cosmetic Holdings Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro Ct-153653,

- TAD Holding Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et

- Marathon Special Opportunity Master Fund Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, P.O. Box 31106SMB, Safehaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Cayman, Iles Cayman.

Tous ici représentés par Maître Thomas Roberdeau, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données respectivement les 18 et 19 janvier 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées, telles que décrits ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- ils sont les seuls associés actuels de la société "Affini Asia Pacific II", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L- 1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 846 en date du 6 septembre 2005, pages 40.572 et suivantes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.378, modifiée par un acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire, en date du 29 mars 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 944 en date du 26 septembre 2005, pages 45.295 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 5 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 587 en date du 21 mars 2005, pages 28.169 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 12 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 du 6 janvier 2006, pages 1.832 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 16 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 123 du 18 janvier 2006, pages 5.876 et suivantes, et finalement modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 21 décembre 2009 non encore publié (la "Société").

- les associés, représentant la totalité du capital de la société, déclarent que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation par les associés à la convocation écrite de 15 à 30 jours préalable au rachat des Parts Sociales de Classe A en vertu de l'article 8.3 des statuts de la Société;

2. Renumérotation de l'actuel article 8.6 des statuts de la Société en article 8.7 sans aucune modification du contenu de cet article et insertion d'un nouvel article 8.6 lequel se lira comme suit:

"Nonobstant les articles 8.3, 8.5 et 15 des statuts, le rachat de Parts Sociales et/ou l'allocation d'un montant à payer en relation avec le rachat de chaque Part Sociale pourra être effectué, sur une base non proportionnelle, à l'unanimité des Associés";

3. Rachat et annulation des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, constituant la totalité des parts sociales de Classe A, conformément à l'article 8 des statuts de la Société;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 22.500 (vingt-deux mille cinq cents euros) à EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros);

5. Approbation de la distribution du prix de rachat par les associés, tel que déterminé par la Société sur une base non proportionnelle suivant accord unanime des détenteurs de parts sociales (le "prix de Rachat Par Détenteur de parts sociales");

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social; et

7. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Tous les associés déclarent avoir renoncé à leur droit de recevoir une Convocation de Rachat de la Société de 15 à 30 jours conformément à l'article 8.3 des statuts de la Société, de sorte que la Société est valablement autorisée à racheter et annuler toutes les Parts Sociales de Classe A et que les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été valablement informés de la classe et du nombre de parts sociales à rachetées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des associés a décidé de procéder à la renumérotation de l'actuel article 8.6 des statuts de la Société en article 8.7, sans aucune modification du contenu de cet article.

Afin d'éviter toute incompréhension et pour clarifier les dispositions des articles 8.3 et 8.5 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale des associés a décidé d'insérer un nouvel article 8.6, dans les statuts de la Société, lequel se lira comme suit:

"Nonobstant les articles 8.3, 8.5 et 15 des statuts, le rachat de Parts Sociales et/ou l'allocation d'un montant à payer en relation avec le rachat de chaque Part Sociale pourra être effectué, sur une base non proportionnelle, à l'unanimité des Associés."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des associés a décidé de racheter la totalité des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, suivie de l'annulation immédiate des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe A.

Il sera versé en considération du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe A un montant total de USD 154.825.956,30 (cent cinquante quatre millions huit cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante six US dollars et trente cents). Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, le montant (i) ne sera pas inférieur au total de la valeur nominale de ces Parts Sociales et du montant de tout dividende ou distribution ayant été déclaré ou s'étant accumulé à l'égard de ces Parts Sociales mais n'ayant pas été payé et (ii) sera limité à et effectué en utilisant des sommes disponibles à la distribution. Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, ce montant ne sera pas, pour les besoins du présent rachat, alloué sur une base proportionnelle.

Les associés, représentés tels que mentionnés ci-dessus, déclarent que le prix de rachat par associé est alloué, suivant l'accord unanime des associés de la Société.

Les associés, représentés tels que décrits ci-dessus, déclarent que le paiement s'effectuera après que le paiement de toutes les créances détenues par les créanciers de la Société aient été dûment effectués ou comptabilisés.

Quatrième résolution

Suite au rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe A et l'annulation subséquente desdites Parts Sociales, l'Assemblée Générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société en conséquence d'un montant de EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 22.500 (vingt-deux mille cinq cent euros) à EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des associés déclare que le Prix de Rachat par Actionnaire est alloué, sur une base non proportionnelle, suivant l'accord unanime des associés de la Société et suivant un document approuvé par la Société, lequel restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée Générale des associés déclare que le paiement s'effectuera après que le paiement de toutes les créances détenues par les créanciers de la Société aient été dûment effectué ou comptabilisé.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

"Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750.-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de Classe B, cent cinquante (150) parts sociales de Classe C, cent cinquante (150) parts sociales de Classe D, cent cinquante (150) parts sociales de Classe E et cent cinquante (150) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune, et toutes entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ deux mille cent Euros (2.100.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. ROBERDEAU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3342. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029903/236.

(100027598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.371.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LUXCO IITCC S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: LUXCO IITCC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029491/17.

(100026653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Renaissance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.406.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RENAISSANCE HOLDING S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: RENAISSANCE HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029494/18.

(100026645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MITOTECH S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: MITOTECH S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029497/17.

(100026633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

PRIVATE BRANDS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.888.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PRIVATE BRANDS S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: PRIVATE BRANDS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029578/19.

(100026935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Real Estate Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale au siège social le 14 janvier 2010:

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 14 janvier 2010, de son poste d'administrateur de la société:

- Daniel GALHANO.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Jérémy LEQUEUX, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2008, de son poste de commissaire aux comptes de la société:

- AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: B 88.833).

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société:

- FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} juillet 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: B 102.188).

D'autre part nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements d'adresses des administrateurs:

- Monsieur Stéphane WEYDERS, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Monsieur Grégory MATHIEU, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030855/31.

(100028014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Politana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.407.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of February.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KIPLER INC., a corporation existing and incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at c/o Global Corporate Consultants Group (BVI) Inc., Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Founder")

The Founder is here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy given under private seal in Zurich on 29 January 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Title I. - Definitions

The following capitalized terms used in the articles of association shall have the following meanings:

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Board" means the Board of managers of the Company from time to time.

"BCP" means Brack Capital Properties B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands with statutory seat at Amsterdam, The Netherlands and having its registered address at Weteringschans 95A, 1017 RZ Amsterdam, The Netherlands.

"EUR" means the lawful currency for the time being of the participating Member States of the European Union in the European single currency.

"Law" means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

"New Right" means an unconditional and irrevocable right to acquire all the New Shares.

"New Shares" means the shares 494,435 ordinary shares to be issued by BCP no later than 10 (ten) business days after the Company's incorporation and to be subscribed to by the Company as a result of the enforcement of the New Right by the Company.

"Old Right" means an unconditional and irrevocable right to acquire all the Old Shares.

"Old Shares" means the existing 142,719 ordinary shares in the share capital of BCP and to be acquired by the Company as a result of the enforcement of the Old Right by the Company.

Title II. - Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company "société à responsabilité limitée" governed by the present Articles and by the relevant laws (the "Company").

The name of the Company is "POLITANA S.à r.l.".

Art. 2. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager(s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Company's purpose is to have, take or acquire participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal entities, including without limitation, companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other

transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title III. - Capital, Shares

Art. 5.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand three hundred fifteen Euro (EUR 13,315) represented by (i) two thousand three hundred fifteen (2,315) Class A Tracker Shares (in case of plurality, the "Class A Shares" and individually, a "Class A Share"), (ii) eleven thousand (11,000) Class B Tracker Shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a Class B Share), having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively, the "Tracker Shares", and individually, a "Tracker Share") that will track the performance, and the returns of any asset of the Company (the "Designated Assets"); Designated Assets shall be deemed to include not only those identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the "Shares" and individually and irrespectively of their class be designated as a "Share". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles provided that unless the holders of a majority of the Tracker Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of such class.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of the Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.5 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class A Shares are all rights and interests in the Old Shares which the Company may own from time to time (the Class A Designated Assets).

Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class B Shares are the New Shares which the Company may own from time to time (the Class B Designated Assets).

Art. 6. Each share, whatever its class, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 7. The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the Company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right, then this right has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the Company's shareholders.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one or more of the shareholders or the single shareholder.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title IV. - Management and Supervision

Art. 10. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form the Board. The Board mandatorily shall be divided into two categories of managers, which shall be respectively denominated "Class A Share Manager" and Class B Share Manager". The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the Board.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by Simple Majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. Each Shareholder of the relevant class of Tracker Shares shall be entitled to submit one (and only one) list of candidates suitable to be elected as manager(s) of the Company, the holder(s) of the Class A Shares being entitled to propose a list of candidates for the election of the Class A Share Managers and the holder(s) of the Class B Shares being entitled to propose a list of candidates for the election of the Class B Share Managers. The remuneration of the managers can be modified by a Simple Majority resolution. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Class A Share Manager and one Class B Share Manager.

The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board shall choose from among its members a chairman.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any meeting of the Board shall require the presence of at least one Class A Share manager and one Class B Share manager, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented which shall always include at least one Class A Share manager and one Class B Share manager.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title V. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings

Art. 12. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by with the consent of a majority (in number) of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A sole shareholder, exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

Title VI. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 13. The corporate year corresponds to the calendar year. Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with the Law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders within six (6) months from the closing of the financial year. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office.

Art. 14.

14.1 The shareholders shall be entitled - on a pro rata basis corresponding to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium), by each of them in respect of the Shares held by them (i.e. Class A Shares and/or Class B Shares) - to dividends equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income. All in cash or otherwise) from the Designated Assets, after reducing (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets. Items (i) and (ii) shall be determined by the Board.

14.2 Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

Title VII. - Winding up and Liquidation

Art. 15. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 16.

16.1. Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the shareholders of the relevant class of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.

16.2. For the purposes of Article 16.1:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

Title VIII. - General Disposition

Art. 17. If, and as long as one shareholder holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Art. 18. All matters not governed by the present articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the Law.

Particular dispositions

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, KIPLER INC., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the entire share capital of the Company (i.e. (i) the two thousand three hundred fifteen (2,315) Class A Shares and (ii) the eleven thousand (11,000) Class B Shares) and to fully pay them up as well as the share premium attached thereto, at a total price of two million twenty five thousand Euro (EUR 2,025,000) by way of a contribution in kind consisting in an unconditional and irrevocable right to acquire 15% of the Old Right and 15% of the New Right.

The subscription shall be made in the following manner:

- the two thousand three hundred fifteen (2,315) Class A Shares are subscribed and paid at a price of three hundred seventy five thousand Euro (375,000), of which (i) two thousand three hundred fifteen Euro (EUR 2,315) are allocated to the share capital and (ii) the remaining three hundred seventy-two thousand six hundred eighty five (EUR 372,685) to the Class A share premium reserve account of the Company, which is made by the contribution of 15% of the Old Right;
- the eleven thousand (11,000) Class B Shares are subscribed and paid at a price of one million six hundred fifty thousand Euro (EUR 1,650,000), of which (i) eleven thousand Euro (EUR 11,000) are allocated to the share capital and (ii) the remaining one million six hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,639,000) to the Class B share premium reserve account of the Company, which is made by the contribution of 15% of the New Right;

It results from a statement of contribution value signed by Kipler Inc. on February 12, 2010 and a certificate issued by the management of BCP on February 10, 2010, that:

- the Founder is the full owner of (i) the beneficial ownership of the Old Shares and the Old Right and (ii) and the New Right;
- the Founder is solely entitled to the Old Right and the New Right and possesses the power to dispose of the Old Right and the New Right;
- none of the Old Right and the New Right is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Old Right and the New Right is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Old Right and the New Right be transferred to it;
- the Old Right and the New Right are freely transferable;
- all formalities required in The Netherlands and in Luxembourg in relation to the contribution in kind of the Old Right and the New Right to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
- on the date of issuance of the certificate, the unconditional and irrevocable right to acquire 15% of the Old Shares together with the unconditional and irrevocable right to acquire 15% of the New Shares to be contributed to the Company are worth two million twenty five thousand Euro (EUR 2,025,000), this estimation being based on generally accepted accounting principles.

The statement of contribution value and the aforesaid certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to two thousand seven hundred and fifty Euro (2,750.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, has proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholder has passed the following resolutions:

- 1.- The following persons have been appointed as Class A Share Manager and Class B Share Manager for an indefinite period:
 - 1) Mr Ryan Rudolph, attorney-at-law with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-Zurich, Switzerland; Class A Share Manager
 - 2) Mrs Danielle Schroeder, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg; Grand-Duchy of Luxembourg, Class B Share Manager.
- 2.- The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Petrusse L-2320 Luxembourg.
- 3.- The Company takes over, in its name and under its liability, all obligations, commitments and any acts performed prior to the incorporation of the Company by each of Mr Ryan Rudolph and Mrs Danielle Schroeder on behalf of the Company, in the process of formation, in particular but not limited to all those obligations, commitments and acts stipulated in the assignment agreements which have been signed with the Founder.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences, contradictions or inconsistency between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La société KIPLER INC., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis à c/o Global Corporate Consultants Group (BVI) Inc., Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Le "Fondateur")

ici représentée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, le 29 janvier 2010.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme il est dit a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Définitions

Les termes en majuscule suivants utilisés dans les statuts auront la signification suivante:

"Ancien Droit" signifie un droit inconditionnel et irrévocable d'acquérir les Anciennes Parts Sociales.

"Anciennes Parts Sociales" signifie les 142.179 parts sociales ordinaires existantes dans le capital social de BCP et qui seront acquises par la Société à la suite de l'exercice de l'Ancien Droit par la Société.

"BCP" signifie Brack Capital Properties B.V., une société responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et son adresse à Weteringschans 95A, 1017 RZ Amsterdam, les Pays-Bas.

"Conseil" signifie le Conseil de gérance de la Société de temps à autre.

"EUR" signifie la devise légale actuelle des Etats Membres de l'Union Européenne participant à la devise européenne unique.

"Loi" signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Nouveau Droit" signifie un droit inconditionnel et irrévocable d'acquérir toutes les nouvelles Parts Sociales.

"Nouvelles Parts Sociales" signifie les 495.435 parts sociales ordinaires qui seront émises par BCP au plus tard 10 (dix) jours ouvrables après la constitution de la Société et qui seront souscrites par la Société à la suite de l'exercice du Nouveau Droit par la Société.

"Statuts" signifie les statuts de la Société modifiés de temps à autre.

Titre II. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives (la "Société").

La dénomination de la Société est "POLITANA S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères en ce compris les sociétés, et d'acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de

négociation et de toute autre manière et tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangibles ou intangibles), droits et participation au bien que la Société juge appropriés et de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les gérer par location ou autrement.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Titre III. - Capital social, Parts sociales

Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à la somme de treize mille trois cent quinze euros (EUR 13.315) représenté par (i) deux mille trois cent quinze (2.315) Parts Sociales Traçantes de Classe A (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Classe A" et individuellement une "Part Sociale de Classe A"), (ii) onze mille (11.000) Parts Sociales Traçantes de Classe B (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Classe B" et individuellement une "Part Sociale de Classe B"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les "Parts Sociales Traçantes" et individuellement une "Part Sociale Traçante") qui traceront la performance et les rendements de tout actif de la Société (les "Actifs Désignés"); les Actifs Désignés comprendront non seulement les actifs désignés comme tels mais également (i) les produits de la vente de la totalité ou d'une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme avoir remplacé en totalité ou en partie ces Actifs Désignés, en ce compris, en tout état de cause, le produit et la vente (en numéraire ou autrement) reçu pour de tels Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en rapport avec, ou en conséquence de la détention de, ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes sont collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées comme les "Parts Sociales" et individuellement et sans tenir compte de leur classe comme une "Part Sociale". Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les "Associés".

Chaque Part Sociale donne une voix à son détenteur.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'assemblée générale des Associés prise dans les formes requises pour la modification des présents Statuts à condition qu'à moins que les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales Traçantes d'une classe particulière en décident autrement par écrit, aucune Part Sociale Traçante de cette classe ne soit émise sauf aux détenteurs existants des Parts Sociales Traçantes de cette classe.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel sera versée toute prime payée pour les parts sociales. Toute prime payée pour la souscription de Parts Sociales Traçantes d'une classe spécifique lors de leurs émissions sera versée sur un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes et sera identifié par la lettre correspondante.

5.3. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, sauf disposition contraire des présents Statuts.

5.4. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts des Anciennes Parts Sociales que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe A").

5.5. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales de Classe B sont les Nouvelles Parts Sociales que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe B").

Art. 6. Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

Art. 7. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de Parts Sociales entre vifs à des non associés est soumise au consentement d'au moins soixante-quinze pour cent du capital social. En cas de décès d'un associé, la cession de parts sociales à des non associés est soumise au consentement d'au moins soixante-quinze pour cent des votes des associés survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption et ce droit doit être exercé dans les trente jours suivant le refus de cession à un non associé.

Par ailleurs, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre qui que soit la personne à qui elle est cédée. La détention d'une part sociale implique l'adhésion aux Statuts sociaux et aux décisions des associés de la Société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés, ou de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

Titre IV. - Gérance et Surveillance

Art. 10. La Société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil. Le Conseil sera obligatoirement divisé en deux catégories de gérants qui seront respectivement désignés "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B". Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société. En cas de gérant unique, celui-ci dispose de tous les pouvoirs du Conseil.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la Majorité Simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Chaque Associé d'une classe de Parts Sociales Traçantes aura le droit de soumettre une (et seulement une) liste de candidats éligibles en tant que gérant(s) de la Société, le ou les détenteurs des Parts Sociales de Classe A pouvant proposer une liste de candidats pour l'élection des Gérants de Classe A et le ou les détenteurs de Classe B pouvant proposer une liste de candidats pour l'élection des Gérants de Classe B. La rémunération des gérants peut être modifiée par décision à la Majorité Simple. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut révoquer ou remplacer un gérant à tout moment, ad nutum. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique; en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le Conseil peut, de temps en temps, sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le Conseil déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil choisira un président parmi ses membres.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Une réunion du Conseil requerra la présence d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, soit en personne, soit par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés qui comprendra toujours au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par circulaire écrite, transmises par courrier ordinaire, courriel ou fax, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. - Décisions des associés et Assemblées générales.

Art. 12. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par écrit. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Titre VI. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfiques, Réserves

Art. 13. L'exercice social coïncide avec l'année calendaire.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes et le rapport des gérants seront soumis à l'approbation des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social. Les associés peuvent prendre connaissance de ces comptes et ces rapports au siège social.

Art. 14.

14.1. Les associés auront droit - proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun d'entre eux pour les Parts Sociales qu'ils détiennent (i.e. les Parts Sociales de Classe A et/ou les Parts Sociales de Classe B) - à des dividendes égaux (i) aux produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produit de vente et tout autre produit ou revenu, en numéraire ou autrement) sur les Actifs Désignés, après déduction (ii) des coûts ou dépenses directement liés aux Actifs Désignés. Les points (i) et (ii) seront déterminés par le Conseil.

14.2. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra si cette réserve venait à être entamée.

Titre VII. - Dissolution et Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de nomination de liquidateurs, les gérants en fonction seront considérés comme les liquidateurs.

Art. 16.

16.1. Tout boni de liquidation compris dans chaque Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les associés de la classe de Parts Sociales Traçantes concernée proportionnellement à leur détention de telles Parts Sociales.

16.2. Pour les besoins de l'Article 16.1:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à ou encourues pour, un Actif Désigné seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs constituant l'Actif Désigné en question;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société n'entrant pas dans le cadre de (a) ci-dessus seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs contenus dans ceux-ci respectivement;

(c) au cas où les dettes et dépenses à déduire d'un Actif Désigné particulier selon (a) et (b) ci-dessus dépasse la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 16.2, et ce montant insuffisant sera déduit des autres Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs qu'ils comprennent (cette valeur est calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir appliqué les déductions exigées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

Titre VIII. - Disposition Générale

Art. 17. Si, et tant qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi s'appliqueront.

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier à la Loi.

Dispositions particulières

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, KIPLER INC., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social (i.e. (i) aux deux mille trois cent quinze (2.315) Parts Sociales de Classe A et (ii) aux onze mille (11.000) Parts Sociales de Classe B et les libérer intégralement avec la prime d'émission correspondante, pour un prix total de deux millions vingt-cinq mille euros (EUR 2.025.000) par un apport en nature se composant d'un droit inconditionnel et irrévocable d'acquérir 15% de l'Ancien Droit et 15% du Nouveau Droit.

La souscription s'effectue de la manière suivante:

- les deux mille trois cent quinze (2.315) Parts Sociales de Classe A sont souscrites et libérées pour un prix de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000) dont (i) deux mille trois cent quinze euros (EUR 2.315) sont affectés au capital social et (ii) les trois cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 372.685) restants au compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de Classe A, qui se compose de l'apport de 15% de l'Ancien Droit;

- les onze mille (11.000) Parts Sociales de Classe B sont souscrites et libérées pour un prix d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000) dont (i) onze mille euros (EUR 11.000) sont affectés au capital social et (ii) un million six cent trente-neuf mille euros (EUR 1.639.000) au compte de réserve de prime d'émission des parts sociales de Classe B, qui se compose de l'apport des 15% du Nouveau Droit;

Il ressort d'une déclaration de la valeur de l'apport signée par Kipler Inc. le 12 février 2010 et un certificat émis par la direction de BCP le 10 février 2010, que:

- Le Fondateur est le plein propriétaire (i) de la propriété économique sur les Anciennes Parts Sociales et de l'Ancien Droit (ii) du Nouveau Droit;

- Le Fondateur est le seul ayant droit de l'Ancien Droit et du Nouveau Droit et a le pouvoir de disposer de l'Ancien Droit et du Nouveau Droit;

- Ni l'Ancien Droit ni le Nouveau Droit ne sont soumis à un nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit et ni l'Ancien Droit ni le Nouveau Droit ne sont soumis à une sûreté;

- Il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit selon lequel une personne peut demander que l'Ancien Droit et le Nouveau Droit lui soient transmis;

- Toutes les formalités requises aux Pays-Bas et à Luxembourg relatives à l'apport en nature de l'Ancien Droit et du Nouveau Droit à la Société ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

- A la date d'émission de ce certificat, le droit inconditionnel et irrévocable d'acquérir 15% des Anciennes Parts Sociales et le droit inconditionnel et irrévocable d'acquérir 15% des Nouvelles Parts Sociales à apporter à la Société sont évalués à deux millions vingt-cinq mille euros (EUR 2.025.000), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

La déclaration de la valeur de l'apport et le certificat mentionné ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent à environ deux mille sept cent cinquante euros (2.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social souscrit, a procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes ont été nommées comme Gérant de Classe A et Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Ryan Rudolph, avocat, demeurant professionnellement à 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich, Suisse; comme Gérant de Classe A et

2) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant professionnellement à 21, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg; Grand-Duchy of Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2.- Le siège social de la Société est établi au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3.- La Société reprend, à son nom et sous sa responsabilité, toutes les obligations, engagements et tout acte accompli avant la constitution de la Société par chacun Monsieur Ryan Rudolph et Madame Danielle Schroeder pour le compte de la Société en voie de formation, en particulier, mais sans être limité à, toutes les obligations, engagements et tout acte stipulés dans les contrats de cession qui ont été signés avec le Fondateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, qu'en cas de divergences ou contradictions entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 février 2010. Relation: RED/2010/219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029955/554.

(100027453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

KZero Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8063 Bertrange, 29, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 144.852.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth January.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KZero Worldwide S.A., with registered office at L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, R.C. Luxembourg, number B144.852, incorporated by deed established by notary Roger ARRENSDORFF, residing in Mondorf-les-Bains on the 23th day of January 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 581 of the 17th of March 2009.

The meeting is presided by Frank RYBKA, director, residing in Bertrange.

The chairman appoints as secretary Guy BERNARD, employee, residing in Wecker.

The meeting elects as scrutineer Nicholas MITHAM, managing director, residing in Cambridge (United Kingdom). The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Transfer of the head office from Luxembourg to Bertrange;
- Modification of the point 2.1 of the article 2 of the statutes;
- Fixing of the address;
- Revocation of two directors;
- Nomination of two new directors;
- Revocation of the statutory auditor;
- Nomination of a new statutory auditor.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Bertrange.

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify point 2.1 of the article 2 of the Companies articles of incorporation as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the company is established in Bertrange (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the address of the Company at L-8063 Bertrange, 29, rue Auguste Liesch.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke one class A director and one class B director, discharge will be given, namely:

- David Michlin Schachtschneider, residing at 2684 169th Lane NW, Andover, MN, 55304, USA, class A director;
- Emmanuel Bastien, residing at 2 rue de l'Orme, Seicheprey, France, class B director.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as class A directors, namely:

- Frank RYBKA, director, residing in L-8063 Bertrange, 29, rue Auguste Liesch;
- Eric PIRLOT, manager, residing in B-6740 Fratin, 69, rue de Vivier. Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke as statutory auditor, discharge will be given, namely:

- PricewaterhouseCoopers, S.a r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B65.477.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as statutory auditor; namely:

- FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER SARL, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B104.765.

This term of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KZero Worldwide S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B144.852, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 581 du 17 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frank RYBKA, directeur, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker.

L'assemblée choisit comme scrutateur Nicholas MITHAM, administrateur-délégué, demeurant à Cambridge (Royaume-Uni). Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transfert du siège de Luxembourg à Bertrange;
- modification de l'article 2 sub 2.1 des statuts;
- fixation de l'adresse;
- révocation de deux administrateurs;
- nomination de deux nouveaux administrateurs;
- révocation du commissaire aux comptes;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier l'article 2 sub 2.1 des statuts comme suit:

" Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg)".

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8063 Bertrange, 29, rue Auguste Liesch.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer un administrateur de classe A et un administrateur de classe B et leur donne décharge, à savoir:

- David Michlin Schachtschneider, résidant au 2684 169th Lane NW, Andover, MN, 55304, USA, administrateur de classe A;

- Emmanuel Bastien, résidant au 2 rue de l'Orme, Seicheprey, France, administrateur de classe B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de classe A, à savoir:

- Frank RYBKA, directeur, demeurant à L-8063 Bertrange, 29, rue Auguste Liesch;

- Eric PIRLOT, gérant, demeurant à B-6740 Fratin, 69, rue de Vivier.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes et lui donne décharge, à savoir:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65.477.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER SARL, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B104.765.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RYBKA, BERNARD, MITHAM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2010. REM 2010/109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029945/143.

(100027415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme,
(anc. AGSI International SA).**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Derniel Sol.
R.C.S. Luxembourg B 122.418.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AGSI INTERNATIONAL SA" avec siège social à L-5470 Wellenstein, 6, am Alen Eck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122. 418, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 8 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 142 du 8 février 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Erny KRIER, employé privé, demeurant à Altwies, qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Steve KRIER, agent d'assurances, demeurant à Aspelt.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts
3. Changement du siège social de la société
4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts
5. Fixation de l'adresse de la société
6. Suppression de la valeur nominale des actions
7. Réduction du capital social de la société pour le ramener de 340.000,- EUR à 100.000,- EUR
8. Refixation de la valeur nominale des actions
9. Modification du montant du capital autorisé
10. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
11. Modification de l'objet social
12. Modification subséquente de l'article 4 des statuts
13. Révocation d'un administrateur
14. Nomination d'un troisième administrateur

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles pro+curations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT SA".

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

"Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT SA"."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Wellenstein à Luxembourg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Cinquième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société, après la vente de l'apport en nature, pour le ramener de son montant actuel de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000,- EUR), représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale, par le remboursement à chaque action, d'un montant de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Ce remboursement s'effectuera par prélèvement sur le capital.

Le remboursement du montant de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) aux actionnaires ne pourra se faire que sous l'observation de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales, au plus tôt 30 jours après la publication du présent acte au Mémorial C, si aucune action judiciaire n'est intentée avant cette date, conformément à l'article 69.3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque action à mille euros (1.000,- EUR).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le montant du capital autorisé.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier par conséquent l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIARS D'EUROS (2.000.000.000,- EUR), représenté par DEUX MILLIONS (2.000.000) actions de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à dater de la constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions avec ou sans droit de vote sous l'observation de l'article 44.1. de la loi sur les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 45.2. de la loi sur les sociétés commerciales l'assemblée générale détermine le montant maximal de telles actions sans droit de vote à émettre.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent ajouter un avant-dernier paragraphe à l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

Art. 4. (avant-dernier paragraphe). "La société a également pour objet l'import et l'export de marchandises et de brevets de toutes sortes concernant la technique de l'environnement."

Douzième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur en fonction, Wolfgang MOHR, expert comptable, demeurant à D-66763 Dillingen, 22, Buchenhain et lui donne décharge de ses fonctions.

Treizième résolution

L'assemblée nomme nouveau administrateur:

Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction allemande. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version allemande, le texte français fera foi.

Suit la traduction allemande:

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "AGSI INTERNATIONAL SA", mit Sitz zu L-5470 Wellenstein, 6, am Alen Eck, eingetragen im Firmenregister unter Nummer B 122.418, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 8. November 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 142 vom 8. Februar 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Erny KRIER, Privatangestellter, wohnhaft zu Altwies.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Guy BERNARD, Privatangestellter, wohnhaft zu Wecker.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Steve KRIER, Versicherungsagent, wohnhaft zu Aspelt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft

2. Abänderung des ersten Artikels der Statuten

3. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft

4. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 3 der Statuten

5. Festlegung der Adresse der Gesellschaft

6. Löschung des Nominalwertes der Aktien

7. Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um es von 340.000,- EUR auf 100.000,- EUR zu bringen

8. Festlegung des Nominalwertes der Aktien

9. Abänderung des genehmigten Kapitals

10. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaft

11. Abänderung des Gesellschaftszweckes

12. Abänderung von Artikel 4 der Statuten

13. Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes

14. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft in "GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT SA" umzubenennen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses beschliesst die Versammlung Artikel 1 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung: "GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT SA" gegründet."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wellenstein nach Luxemburg zu verlegen.

Vierter Beschluss

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst die Generalversammlung den ersten Abschnitt von Artikel 3 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung setzt die Adresse der Gesellschaft in L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol fest.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der Aktien zu streichen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital der Gesellschaft, nach Verkauf der eingebrachten Immobilie, von seinem jetzigen Betrag von DREI HUNDERT VIERZIGTAUSEND EURO (340.000,- EUR), eingeteilt in HUNDERT (100) Aktien ohne Nennwert auf EINHUNDERTTAUSEND EURO (100.000,- EUR), eingeteilt in HUNDERT (100) Aktien ohne Nennwert herabzusetzen,

durch eine Rückzahlung von zweitausend vierhundert Euro (2.400,- EUR) an jede Aktie.

Diese Rückzahlung wird getätigt durch Herabsetzung vom Gesellschaftskapital.

Die Rückzahlung an die Aktionäre im Betrage von zweihundertvierzigtausend Euro (240.000,- EUR) kann nur getätigt werden unter Berücksichtigung von Artikel 69.2. des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, frühestens 30 Tage nach der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im genannten Mémorial C, wenn vor diesem Datum kein gerichtliches Verfahren in die Wege geleitet wurde, gemäss Artikel 69.3. des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Nominalwert pro Aktie auf tausend Euro (1000,- €) festzulegen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das genehmigte Kapital abzuändern.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zufolge der vorhergehenden Beschlüsse Artikel 5 der Statuten abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt EINHUNDERTTAUSEND EURO (100.000,- EURO), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je TAUSEND EURO (1.000,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Das genehmigte Kapital wird auf ZWEI MILLIARDEN EURO (2.000.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in ZWEI MILLIONEN (2.000.000,-) Aktien mit einem Nominalwert von je TAUSEND EURO (1.000,- EUR).

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren von heute angerechnet das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, so wie dies durch den Verwaltungsrat bestimmt werden wird. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und deren Einzahlung, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen und in einer notariellen Urkunde diesen Artikel der neuen Situation anzupassen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen, mit oder ohne Stimmrecht unter Berücksichtigung von Artikel 44.1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Gemäss Artikel 45.2 über die Handelsgesellschaften bestimmt die Generalversammlung die Maximalzahl dieser auszustellenden Aktien ohne Stimmrecht.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben."

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und folglich Artikel 4 der Statuten einen vorletzten Abschnitt beizufügen, welcher folgenden Wortlaut hat:

Art. 4. (vorletzter Abschnitt). "Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Import und den Export von Gütern und Patenten aller Art betreffend die Umwelttechnik."

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Wolfgang MOHR, Buchhalter, wohnhaft zu D-66763 Dillingen, 22, Buchenhain, abzu berufen und erteilt ihm Entlast.

Dreizehnter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

Ernest SAKSIDA, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Der unterzeichnete Notar, welcher der französischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Französisch abgefaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text der französische Text Vorrang hat.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. KRIER, BERNARD, S. KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 février 2010. REM/2010/170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010030016/236.

(100027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

AMBER TRUST Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.025.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg (L100022848.05) en date du 12 février 2010.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg que Monsieur Kustaa Äima, né le 6 décembre 1971, à Helsinki (Finlande), ayant son adresse professionnelle au 16 B 24, Kallioliinantie, FIN - 00140 Helsinki (Finlande), a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 9 octobre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010030421/21.

(100027277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.